

CHARTRE DE SYMPHONIE POSTURALE 2026/ 2027

période 14/09/2026 au 25/06/2027

Les créneaux sont à déterminer à l'inscription ; « dérogation » possible pour les pratiquants aux horaires professionnels fluctuants

Les absences planifiées doivent être signalées le plus tôt possible par mail, les absences imprévisibles sont à signaler (au plus vite) par texto ou téléphone.

Les récupérations de cours sont possibles en fonction des places disponibles sur les 3 communes de cours.

Le stretching postural® méthode Moreau® requiert de la concentration : pour un bon déroulement du cours, merci d'arriver quelques minutes avant afin de faciliter le placement du groupe ; **toute personne arrivant alors que le cours a commencé doit s'y intégrer le plus discrètement possible**
Veillez également à éteindre votre téléphone portable

Cette saison, la mairie de Belberaud n'accepte pas de cours pendant les vacances ; il y aura donc 2 tarifs différents (selon l'inscription à Belberaud ou à Castanet et Labège) voir les calendriers et les différents tarifs sur le site.

L'inscription est nominative et les cours ne sont pas cessibles
Seuls les adhérents sont autorisés à participer au cours.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon en cours d'année sauf circonstance exceptionnelle évaluée par l'organe de direction.

Une tenue confortable est conseillée et la pratique du Stretching Postural® se fait **pieds nus**
Chaque adhérent(e) (en fonction de ses besoins) devra amener son matériel personnel (tapis, serviette, rehausseur, coussins, bandelettes et bouteille d'eau).

En cas de fermeture des salles pour des raisons de force majeure (quarantaine, canicule, etc), les cours seront dispensés par visio.

Le certificat médical n'est plus obligatoire, dès lors

que vous signez sur la fiche d'inscription que vous n'avez pas de contre-indication à la pratique proposée par Symphonie Posturale